



Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël

Adresse : Capitainerie du port D'Arzal 56190 ARZAL

Email appac56@free.fr Site web www.appac56.info

Tél. 0 633 800 801

COMPTE RENDU DU CA DU 23 SEPTEMBRE 2016

Cette réunion s'est tenue à ARZAL CAMOËL, dans le local mis à notre disposition par la Capitainerie.

Présents : BLANCHET Gérard, BOZEC Gérard, COUSSEAU Bernard, TIRARD Xavier, TORRES Philippe

Excusés : CARBONNEL Patrick, GAY Patrick, AUBERT Patrick

1°) Point depuis la dernière réunion du CA :

Analyse des croisières été 2016 : Divers problèmes ont été relevés en particulier sur le calendrier. Informations trop tardives et soucis d'encadrement en nombre et disponibilité.

Après l'AG de 2017 prévoir le planning des sorties dès la première réunion du nouveau CA ainsi que les premiers contacts (SNSM, ports, etc).

Afin d'améliorer l'encadrement, le CA a décidé qu'il serait composé de 12 membres, sans oublier qu'il est toujours possible de coopter de nouvelles personnes pour diverses tâches.

Il est nécessaire que chaque adhérent signe au moment de son adhésion à l'APPAC une décharge précisant qu'il est pleinement responsable de son bateau et de son équipage et qu'il navigue sous sa propre responsabilité, comme le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995.

Il est également décidé de s'informer de la nécessité de faire appel ou de prévenir la SNSM ou les Affaires Maritimes lors de nos sorties.

2°) Le point sur les statuts :

Le CA persiste et signe à ne pas intégrer la notion de « président d'honneur ».

Dans les futurs statuts : « pour être éligible, les candidats doivent avoir moins de 70 ans avant la fin de leur mandat ». Le CA demande la modification de ce texte pour passer de 70 à 75 ans afin de permettre aux personnes de 72 ans d'assurer leur mandat de 3 ans.

3°) Préparation de l'AG 2017 :

Personnes sortants du CA et ne se représentant pas :

Aubert Patrick, Blanchet Gérard, Bozec Gérard, Carbonnel Patrick et Gay Patrick.

A l'approche de l'assemblée générale, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous porter candidat pour intégrer le conseil d'administration de votre association.

4°) Questions divers :

Halte Nautique : accord du CA pour être présent en 2017 sur le livre des marées pour la somme de 275€.

Quelques notes prises lors des réunions avec l'IAV :

12/07 : bon fonctionnement des siphons situés en amont du barrage avec un débit de 400000m³/J.

Pour une meilleure régulation des chlorures , l'ouverture des portes est réalisée par le dessous lorsque que le débit de l'eau est abondant.

02/09 : suite à la sécheresse, le bassin a perdu 80 cm de son niveau normale ce qui contraint à des fermetures ponctuelles de l'écluse jusqu'à la fin du mois d'octobre.

16/09 : gain de 30 cm du niveau du bassin suite aux dernières pluies.

20/09 : pose d'un tuyau de 110 de diamètre entre Nantes et Saint Nazaire pour assurer l'alimentation en eau en cas de sécheresse de la zone Nazairienne.

L'IAV envisage la fermeture de l'écluse pendant les grandes marées !

Réunion avec le Comité d'Estuaire :

La fermeture du sémaphore de Piriac en envisagée.

« Depuis 1861 ; la commune de Piriac-sur-Mer accueille sur son territoire un sémaphore de la Marine Nationale, situé à l'extrémité de la pointe du Castelli. Par courrier en date du 11 juillet 2016, signé du Vice-Amiral de Oliveira, Préfet maritime de l'Atlantique, la Commune de Piriac-sur-Mer a reçu confirmation officielle que le sémaphore de Piriac allait être mis en sommeil à partir du 15 septembre prochain, pour une durée encore indéterminée à ce jour. »

Aller sur le site de la mairie de Piriac afin de signer la pétition pour le maintien en activité de ce sémaphore ...

Projet d'implantation de pieux sur une grande surface dans la Zone de DAMGAN.

Maintien du dragage dans certaines zones notifiées.

Prochaine réunion le 28 octobre 2017